

Daniel et Françoise Buffard-Moret
574, route de la Ravoire
Hauteville Gondon
73700 Bourg-Saint-Maurice

Monsieur Guillaume Jean-Louis PRESSE
Commissaire enquêteur
Mairie de Bourg-Saint-Maurice - Les Arcs
Place Marcel Gaimard
CS 20008
73704 Bourg-Saint-Maurice CEDEX

Lettre RAR

Objet : projet modification PLU

Situation : La Ravoire, parcelles n° 161 et 2184, section R

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous sommes usufruitiers d'un bâtiment situé sur la commune de Bourg-Saint-Maurice, à la Ravoire, sur les parcelles cadastrées n° 161 et 2184, section R, à proximité immédiate de notre habitation au 574, route de la Ravoire. C'est notre fils Guillaume Buffard-Moret qui en est le propriétaire.

Actuellement, ce bâtiment, comportant 3 niveaux, sert de garages, de débarras et d'atelier de bricolage. Nous projetons dans un avenir futur d'aménager un appartement au 3^{ème} niveau.

Or, le projet de modification du PLU prévoit de modifier le statut de ces parcelles citées ci-dessus de UAh en zone N parce que ce bâtiment est considéré comme « isolé ».

Nous voudrions pouvoir réaliser cet aménagement d'un appartement. En effet, c'est un bâtiment existant qui est à proximité immédiate de notre maison familiale. De surcroît, ce bâtiment est en bordure de la route de la Ravoire (D220e), il n'y a donc pas de soucis d'accès, ni de parking, ni de garages. Aussi, il n'y a pas de soucis de raccordements électrique et d'eau potable, ni d'évacuation des eaux usées. Ce bâtiment est même déjà raccordé au réseau électrique. Les autres réseaux publics sont également à proximité immédiate de ce bâtiment.

Pour compléter cette présente lettre, nous vous adressons en pièces jointes une copie de l'extrait du cadastre ainsi que des photos du site en question.

Concernant la proximité du torrent de la Ravoire, notre projet d'appartement se situe à distance de 50 m. à vol d'oiseau. En matière altimétrique, le projet d'appartement se situe à 3,50 m. au dessus de la route. Cette dernière se situant à environ 6,50 m. au dessus du torrent de la Ravoire.

Nous vous soumettons notre requête de ne pas modifier le statut de cette parcelle afin de pouvoir réaliser cet appartement, qui plus est, par un enfant de la vallée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.